

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

11 DEC. 2024

ID : 005-200049203-20241205-2024\_17B-DE

 **territoire  
d'énergie**  
HAUTES-ALPES - S.YME05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

**OBJET : 2024-17B TE05**

**Renouvellement de l'adhésion de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 à l'association  
CAPENERGIES**

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents avec voix délibératives - quorum	6
Nombre de membres présents en visioconférence	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	6
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
Date de la convocation	22-11-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 9h30, le bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05, légalement convoqué, s'est réuni à CHORGES, sous la présidence de M. Jean-Claude DOU, Président du Syndicat.

**Etaient présents** : DOU Jean Claude, GOURY Dominique, TARDY Lionel, CLAEYMAN Jean Pierre, AMOURIQ René, MAGNE Jean Claude.

**Etaient en visioconférence** : CHANFRAY Corinne.

**Etaient excusés** : Joël BONNAFFOUX, Jean Michel ARNAUD.

**Assistés de** : TAIX Marylin, Directrice du Service Technique ; DENYS Eric, Responsable du service finances ; EMOND Ludovic, Responsable agence centre ; FARDELLA Cyrille, Responsable de l'agence nord ; ANDRE Clément, Responsable agence sud ; SENO Francine, Responsable du pôle études ; PEYRON Magali, Assistante de direction ; RICOU Audrey, Assistante secrétariat général.

**Secrétaire de séance** : M. GOURY Dominique.

ZA La grande île Nord  
491 Rue des Pins  
05230 CHORGES  
Tél : 04 92 44 39 00  
secretariat@syme05.fr



[www.syme05.fr](http://www.syme05.fr)

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 11 DEC. 2024

ID : 005-200049203-20241205-2024\_17B-DE

**OBJET : 2024-17B TE05**

**Renouvellement de l'adhésion de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 à l'association CAPENERGIES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après désigné le Syndicat), notamment ses compétences en matière de transition énergétique,  
Vu les Statuts de l'association CAPENERGIE,  
Vu la décision n°2023-01 du Syndicat en date du 20 avril 2023 portant sur l'adhésion du syndicat à l'association CAPENERGIE.

Le Président expose :

L'adhésion à l'association CAPENERGIE permet au Syndicat d'avoir :

- une veille sur les problèmes énergétiques,
- un lien avec des structures complémentaires travaillant pour l'innovation énergétique,
- un lien entre les membres de l'association et les structures étatiques ou territoriales.

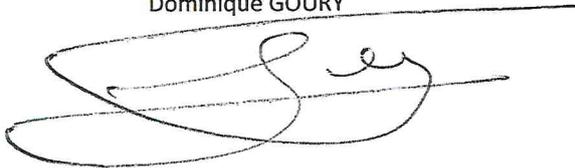
Le Syndicat a adhéré à cette association en 2023 pour une cotisation annuelle de 1 000 € HT. Pour 2024, cette cotisation annuelle est passée à 1 050 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- **Renouvellent** l'adhésion du Syndicat à l'Association CAPENERGIES, située à Bât. Henri Poincaré Domaine du Petit Arbois – Avenue Louis Philibert – CS 30658 – 13547 AIX EN PROVENCE CEDEX 4 pour l'année 2024 et les années suivantes,
- **Versent** la cotisation 2024 demandée d'un montant de 1 050 € HT,
- **Versent** une cotisation annuelle pour les années suivantes en fonction du rappel de cotisation annuelle de l'association CAPENERGIES,
- **Autorisent** le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- **Disent** que les crédits sont prévus au Budget du Syndicat et le seront pour les années à venir.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
Dominique GOURY



Pour extrait conforme

Le Président  
Jean Claude BOU

